

Le 15 octobre **DEUX MILLE VINGT**, à vingt heures, Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel de Drefféac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

Convocation : 08 octobre 2020

Nombre de membres :

En exercice :	42
Convoqués :	42
Présents :	36
Procuration :	06
Absents :	0

Ont répondu à l'appel :

<u>Crossac :</u>	M. Olivier FONTENEAU Mmes Marie-Anne PIED, Laurette LEMESTRE
<u>Drefféac :</u>	MM. Philippe JOUNY, Daniel CHATEAU Mme Valérie LAMACQ
<u>Guenrouët :</u>	MM. Frédéric MILLET, Sylvain ROBERT Mme Véronique PATE-PONDAVEN
<u>Missillac :</u>	MM. Jean-Louis MOGAN, Jean-François VIGNARD, Didier BROUSSARD Mmes Audrey CHATAL, Caroline GERGAUD, Claudine GUILLET
<u>Pont-Château :</u>	MM. Stéphane POILVE, Joël DEMY, Philippe ROUAUD, Stéphane MEREL, Erwan TANNEAU Mmes Danielle CORNET, Sylvie MORAND, Sylvie FUSELLIER, Eliane RENAUT
<u>St Gildas des Bois :</u>	MM. Jean-François LEGRAND, François ROUSSEAU, Jean-Philippe BONOUVRIER Mme Dominique FRASLIN
<u>Ste Anne sur Brivet :</u>	MM. Jacques BOURDIN, Jean-Pierre MEIGNEN Mme Nadine COUERON
<u>Ste Reine de Bretagne :</u>	MM. Michel PERRAIS, Jean-Pierre QUERAUD Mme Céline GANACHEAU
<u>Sévérac :</u>	M. Didier PECOT Mme Emilie TRANCHANT

Absents :

M. Olivier DEMARTY	donne procuration à	M. Olivier FONTENEAU	pour voter en son nom
M. Teddy LE SOLLIEC	donne procuration à	M. Frédéric MILLET	pour voter en son nom
Mme Muriel MAHE	donne procuration à	Mme Sylvie MORAND	pour voter en son nom
Mme Françoise CRAND	donne procuration à	M. Stéphane POILVÉ	pour voter en son nom
Mme Nathalie BAUDOIN	donne procuration à	M. François ROUSSEAU	pour voter en son nom
Mme Karine HERVY	donne procuration à	M. Jean-Pierre MEIGNEN	pour voter en son nom

ORDRE DU JOUR :

- 1) *Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 10 septembre 2020*
- 2) *Constitution des commissions communautaires*
- 3) *Désignation du nouveau Président du Groupe d'Action Locale (GAL LEADER)*
- 4) *Modification désignation délégués Agence Foncière*
- 5) *Modification désignation délégués Syndicat du Bassin Versant du Brivet*
- 6) *Adhésion à l'Agence d'Attractivité et de Développement de REDON AGGLOMERATION mise en place d'un outil SIG*
- 7) *Rapport Prix- Qualité du Service Public 2019 du Service Déchets*
- 8) *Avenant n°5 de prolongation de la convention de délégation de compétences pour les Transports Scolaires*
- 9) *Avenant de prolongation de la convention du Contrat de Territoire Région 2017-2021*
- 10) *Modification – cession de terrain*
- 11) *Demande de subvention auprès de la DRAC pour le Projet Culturel de Territoire 2021*
- 12) *Complément de subvention 2020 - Mission Locale Rurale du Sillon*
- 13) *Modification du tableau des effectifs*
- 14) *Admission en non valeurs et créances éteintes*



Mme Audrey CHATAL est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 36 conseillers communautaires présents, 06 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Conseil communautaire peut donc délibérer.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2020

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2020.

Délibération n°2020-110 : Constitution des commissions communautaires

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire désigne les personnes figurant au tableau joint en annexe à la présente délibération en tant que membres titulaires des différentes commissions communautaires.

Délibération n°2020-111 : Désignation du nouveau président du Groupe d'Action Locale (GAL LEADER)

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à main levée à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne M. Jean-Louis MOGAN, président du GAL ;
- autorise le Président du GAL à négocier et à signer tout document relatif au programme LEADER ;
- délègue au Comité de programmation le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'évolution de la composition du Comité de programmation ;
- s'engage à gérer le programme LEADER sur la période de programmation en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Délibération n°2020-112 : Modification désignation délégués Agence Foncière

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne M. Jacques BOURDIN en tant que délégué titulaire auprès de l'Agence foncière en remplacement de M. Philippe JOUNY, les autres désignations demeurant inchangées.

Délibération n°2020-113 : Modification désignation délégués Syndicat du Bassin Versant du Brivet

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré à main levée, à l'unanimité, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- désigne Mme Véronique PATE-PONDAVEN en tant que déléguée titulaire auprès du Syndicat du Bassin Versant du Brivet en remplacement de M. Vincent RONNE,
- désigne M. Vincent RONNE en tant que délégué suppléant auprès du Syndicat du Bassin Versant du Brivet en remplacement de M. Judaël FRUNEAU,
- Les autres désignations restent inchangées.

Délibération n°2020-114 : Adhésion à l'Agence d'Attractivité et de Développement de Redon agglomération mise en place d'un outils SIG

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide de mettre en place un nouvel outil SIG (Système d'Information Géographique) mutualisé entre la Communauté de communes du Pays de Pont-Château/St Gildas-des-Bois et ses communes membres ;
- décide d'adhérer à l'Agence d'attractivité et de développement de Redon Agglomération en vue de mettre en œuvre l'infrastructure du SIG (Système d'Information Géographique) : administration et support technique (10 jours), assistance à la maîtrise d'ouvrage et développement de l'outil SIG (20 jours), et ce moyennant le versement d'une participation financière de 22 000 € par an, soit 0,60 €/hab/an (estimation pour la mise en place du SIG sur l'année 2020 : 14.500 €) ;
- autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes et à signer tous documents y afférent.



Délibération n°2020-115 : Rapport Prix-Qualité du Service Public 2019 du service déchets

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois.

Délibération n°2020-116 : Avenant n°5 de prolongation de la convention de délégation de compétences pour les Transports Scolaires

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve la signature d'un avenant N° 5 à la convention de délégation de compétence entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois pour la gestion des services réguliers routiers créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignements à l'intention des élèves portant prolongation du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021 de ladite convention.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention correspondante et tous documents y afférents;

Délibération n°2020-117 : Avenant de prolongation de la convention du Contrat de Territoire Région 2017-2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Prend acte que les actions du Contrat de Territoire signé avec la Région Pays de la Loire pour 2020 ne peuvent être engagé avant la date initiale de fin de contrat, à savoir le 31/12/2020 ;
- Sollicite une prorogation au 31 décembre 2021 de ce contrat de territoire avec la Région Pays de la Loire afin que celui-ci puisse être engagé avec un dépôt des dossiers au plus tard le 1er juin 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la Région Pays de la Loire et tous documents y afférents.

Délibération n°2020-118 : Modification – cession de terrain

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- De vendre le lot ci-dessus à Monsieur Frédéric DEJASSE demeurant à BILLIERS (56) - avec faculté de substitution en faveur d'une personne physique ou morale de son choix, pour une surface de 4 133 m² (au lieu de 4.100 m²), moyennant le prix de 115.724 € HT, soit 28 € H.T le m², auquel il y a lieu d'ajouter la TVA sur la marge pour former le prix TVA incluse de 137.546,24 €, sachant que les frais relatifs à cette cession (notaire, etc...) seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment le compromis et l'acte notarié.

Délibération n°2020-119 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le Projet Culturel de Territoire 2021

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Sollicite une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental dans le cadre des actions qui seront engagées au titre du Projet Culturel de Territoire sur l'exercice 2021 ;
- Autorise M. le Président à engager toutes démarches correspondantes.

Délibération n°2020-120 : Complément de subvention 2020 – Mission Locale Rurale du Sillon

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- décide d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 432,25 euros au profit de la Mission Locale Rurale du Sillon au titre de l'exercice 2020 ;
- dit que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2020-budget principal.



Délibération n°2020-121 : Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les suppressions, créations et modifications de postes permanents à temps complets et non complets ci-dessus exposées, ainsi que les modifications de temps de travail pour certains agents communautaires.
- d'approuver le tableau des effectifs, annexé à la présente délibération, tel qu'il résulte de ces modifications ;
- d'autoriser M. le Président à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération et à engager toutes démarches correspondantes.

Délibération n°2020-122 : Admission en non valeurs et créances éteintes

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des créances dont le détail est annexé à la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h00.

Le Président,

Jean-Louis MOGAN

